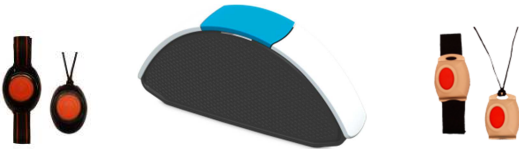


## LE MATÉRIEL

### Téléassistance à domicile

Le Prestataire met à disposition des Abonnés une installation de **téléassistance à domicile** en location, composée des matériels suivants :

- un transmetteur téléphonique muni d'un haut-parleur et d'un micro, permettant une communication en mode « mains libres », agréé par le service des télécommunications, relié à la prise téléphonique fixe du domicile du Bénéficiaire, au réseau GPRS/GSM ou à la box internet, et alimenté électriquement,
- une télécommande radio (le déclencheur).



**ATTENTION :** les appareils doivent être impérativement sous tension électrique et connectés au réseau de téléphonie fixe ou mobile ou relié à une box internet pour être fonctionnels.



### Téléassistance mobile

Et/ou une installation de **téléassistance mobile** en location ou à l'achat, composée des matériels suivants :

- un dispositif mobile : dispositif de téléassistance composé d'un téléphone mobile et d'un médaillon permettant de déclencher un appel d'urgence. **L'appareil ne peut fonctionner que sur une zone de couverture du réseau de téléphonie mobile, batterie chargée.** Il est recommandé que le dispositif mobile soit toujours chargé à plus de 20%.



- une télécommande radio (le déclencheur) : un bracelet connecté au dispositif mobile, possédant un Bouton d'alarme et permettant de lancer une alerte en appuyant 2 secondes sur le bouton du déclencheur.

Il est impératif de veiller au bon état et à l'entretien de l'émetteur.

Nous vous remercions de contacter impérativement le service du Bip Tranquille en cas de dégradation du matériel afin d'effectuer les tests et éventuels remplacements nécessaires.

## EN CAS D'HOSPITALISATION

En cas d'hospitalisation dûment justifiée par un **certificat d'hospitalisation d'au moins 4 semaines consécutives et dans la limite de 6 mois**, le coût de l'abonnement principal (hors options) sera réduit de moitié ainsi qu'il apparaîtra sur les factures couvrant cette période.

Le Bénéficiaire informera le service du Bip Tranquille au plus tôt en cas d'absence du domicile.

## RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Contrat de Services peut être résilié à tout moment pour quelque motif que ce soit, sans frais, par appel téléphonique, courrier ou courriel, en précisant la modalité d'arrêt du contrat souhaitée :

- **fin de contrat à la restitution du matériel :** le service de téléassistance restera ainsi actif jusqu'au moment de la désinstallation du dispositif de téléassistance à domicile ou la restitution du dispositif de téléassistance mobile. La restitution peut se faire par envoi courrier, remis dans une antenne Abrapa, au siège de l'Abrapa, au service Bip Tranquille, ou récupéré par les soins du Prestataire, moyennant un forfait indiqué dans les grilles tarifaires.
- **à date fixée :** une confirmation écrite sera demandée dans ce cas via un formulaire envoyé au demandeur. La fin de contrat sera effective dans un délai maximum de 72h à compter de la date demandée.

## Bip Tranquille


5 rue Gay Lussac - 67201 ECKBOLSHEIM

Tél. : 03 88 37 22 35 - Fax : 03 88 68 74 61

E-mail : [biptranquille@abrapa.asso.fr](mailto:biptranquille@abrapa.asso.fr)

## ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS DU BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

- utiliser le matériel conformément à sa destination et aux préconisations du Bip Tranquille indiquée lors de l'installation,
  - **avertir** le service du Bip Tranquille de **tout changement d'opérateur ou modifications relatives à son installation téléphonique** : résiliation, changement de type d'abonnement (passage du RTC à une Box internet). Dans les cas où le Bénéficiaire bénéficie d'une offre ADSL ou câble, les conditions de transmission n'étant pas garanties, le bip Tranquille proposera l'option Bip Tranquille Box assurant une transmission optimale. Cette opération donnera lieu à la mise en place d'un nouveau contrat de location, pour la durée restante à courir, intégrant la prise en charge du boîtier (majoration du loyer possible selon le matériel compatible). Une décharge sera demandée au Bénéficiaire s'il souhaite conserver son mode de connexion, limitant la responsabilité du Prestataire,
  - **fournir au Prestataire les coordonnées précises des personnes constituant son réseau de voisinage** après avoir obtenu leurs autorisations : nom, prénom, adresse, numéros de téléphone,... le réseau de voisinage est constitué de proches possédant les clés du logement du Bénéficiaire, leur permettant d'intervenir en cas d'appel de détresse,
- 
- **avertir le Prestataire de tout changement de ses coordonnées et de celles de son réseau de voisinage,**
  - **informer le Bip Tranquille en cas de détérioration, vol ou perte du matériel** immédiatement et au plus tard dans les 72h suivant l'évènement. L'opérateur lui indiquera alors la marche à suivre afin d'obtenir un nouveau matériel, dont le coût sera mis à la charge financière du Souscripteur,
  - **ne pas transférer l'équipement en un autre lieu** que celui indiqué lors de la souscription au présent contrat en l'absence d'autorisation écrite et préalable du Bip Tranquille qui décline toute responsabilité découlant du non-respect desdites dispositions, notamment pour le cas où le Bénéficiaire ou un tiers déconnecterait - même

temporairement - le matériel. La prestation proposée utilisant nécessairement le réseau téléphonique,

Afin de s'assurer de la bonne performance du matériel, un test cyclique régulier est pratiqué de manière automatique par le Transmetteur en direction de la Centrale. **Il est fortement recommandé d'effectuer un test mensuel** afin de s'assurer que le matériel est pleinement fonctionnel. Les coûts des communications téléphoniques éventuellement engendrées par ces tests ne sont pas inclus dans les coûts d'abonnement et pourront être remboursés par le Bip Tranquille sur simple demande du Souscripteur.

Le Bip Tranquille ne pourra pas être tenu responsable en cas de mauvaise utilisation du matériel : prise internet et/ou électrique débranchée, matériel éteint, pour le Bip Mobile : en mode avion, la 3G/4G désactivée.

### Coffre à clés

- **avertir rapidement le service du Bip Tranquille en cas de changement du code du coffre à clés,**
- **s'assurer de la présence des clés dans le coffre à clés.**



### Bip Tranquille

5 rue Gay Lussac - 67201 ECKBOLSHEIM

Tél. : 03 88 37 22 35 - Fax : 03 88 68 74 61

E-mail : [biptranquille@abrapa.asso.fr](mailto:biptranquille@abrapa.asso.fr)